



**VDL AUDIT**

À chaque étape, à vos côtés.

# **ASSOCIATION ENFANTS DU MEKONG**

Siège social : 5 rue de la Comète - 92600 ASNIERES SUR SEINE

**Attestation du commissaire aux comptes relative à la vérification  
de la conformité avec le référentiel IDEAS des Bonnes Pratiques**

**Attestation du commissaire aux comptes de l'association ENFANTS DU MEKONG relative à la vérification de la conformité avec le référentiel IDEAS des Bonnes Pratiques.**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association ENFANTS DU MEKONG et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur la vérification de la conformité avec le référentiel IDEAS des Bonnes Pratiques de votre association, figurant dans le document « Tableau de suivi des Bonnes Pratiques IDEAS ».

Pour chacune des 22 Bonnes Pratiques vérifiées sur les 90 retenues par IDEAS ce tableau indique :

- Si la Bonne Pratique existe et est documentée ;
- Si la Bonne Pratique est à perfectionner et/ou à documenter ;
- Si la Bonne Pratique est naissante ;
- Si la Bonne Pratique n'existe pas ;
- Si la Bonne Pratique n'est pas applicable.

Cette vérification est un préalable à la labellisation de votre Organisation par IDEAS.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président ou du Directeur Général.

Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité de ces informations avec le guide des Bonnes Pratiques IDEAS. Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par l'association Enfants du Mékong pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- constater l'existence de dispositifs ou de procédures et, dans la mesure du possible, à vérifier, par la lecture de documents ou par entretien, le fonctionnement effectif de ces dispositifs ou de ces procédures ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.



**VDL AUDIT**

À chaque étape, à vos côtés.

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'association ENFANTS DU MEKONG, notre responsabilité à l'égard de l'association ENFANTS DU MEKONG et de ses adhérents est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers.

*Fait à Paris, le 2 janvier 2024*

Le Commissaire aux comptes  
VDL AUDIT

Olivier PRADES

### ANNEXE 3 – Les 22 Bonnes Pratiques vérifiables par le CAC dans le cadre des missions autres que la certification des comptes

- BP 7 : Renouvellement des administrateurs (compétences / durée)
- BP 8 : Fonctionnement effectif de l'organe collégial d'administration
- BP 18 : Le rapport annuel aborde la mise en œuvre du plan stratégique
- BP 25 : Le cumul emploi rémunéré et fonction élective est soumis à des conditions
- BP 26 : L'effectivité de la mission des administrateurs est contrôlée
- BP 32 : Mise en place de plans d'actions prévenant les risques identifiés
- BP 33 : Scénario de gestion de crise
- BP 34 : Existence d'une procédure de recrutement
- BP 35 : Description de l'organisation du travail
- BP 36 : Les membres des comités sont nommés après avis du conseil
- BP 37 : Description des pratiques de gestion des richesses humaines
- BP 39 : Description des pratiques salariales
- BP 40 : Définition des principes déontologiques, modèle socio-économique ...
- BP 42 : Suivi des réclamations des donateurs
- BP 43 : Règles déontologiques avec les partenaires
- BP 46 : Les documents de références sont facilement accessibles
- BP 48 : Communication sur la politique de gestion des risques
- BP 62 : Les données chiffrées communiquées sont commentées
- BP 63 : Pertinences des ratios et graphiques utilisés
- BP 70 : Le budget fait ressortir l'évolution de la situation financière
- BP 87 : Mise en place de ratios de mesure des coûts de fonctionnement
- BP 88 : Mise en place de ratios de mesure des coûts d'appel à la générosité